# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## chambres de commerce et d'industrie

Question écrite n° 44530

### Texte de la question

M. Jacques Blanc attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur la mise à l'écart dont ont été victimes les chambres de commerce et d'industrie, à l'occasion des assises de la distribution, le 13 janvier 2000 à Paris. Les chambres de commerce et d'industrie, établissements publics de l'Etat, ont vocation à représenter l'ensemble des nombreux acteurs du commerce de proximité. Ces derniers, qui contribuent activement au dynamisme de la vie économique locale, notamment dans les départements ruraux, ne comprennent pas la raison pour laquelle ils n'ont pas été conviés à cette manifestation. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer pour quelles raisons ces structures ont été écartées des assises du commerce et de la distribution.

### Texte de la réponse

Les pouvoirs publics, conscients du rôle assuré par les chambres consulaires au sein du monde du commerce, ont souhaité associer leurs représentants aux assises du commerce et de la distribution qui se sont déroulées le 13 janvier 2000. C'est pourquoi, les représentants de l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) ont été étroitement associés aux réflexions préparatoires sur les relations entre fournisseurs et distributeurs, à travers les groupes de travail qui se sont réunis à de nombreuses reprises durant le dernier trimestre de l'année 1999 sur les problématiques essentielles des pratiques commerciales et de l'intégration verticale. Ils ont ainsi contribué, par leurs analyses et leurs propositions, à l'ensemble du processus qui a abouti aux travaux de la journée du 13 janvier. Le président de l'ACFCI, le vice-président, le directeur général, ainsi que l'ensemble des membres de la commission « commerce », ont été conviés à participer aux assises du commerce et de la distribution.

### Données clés

**Auteur :** M. Jacques Blanc
**Circonscription :** Lozère (2e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 44530
**Rubrique :** Chambres consulaires
**Ministère interrogé :** PME, commerce et artisanat
**Ministère attributaire :** PME, commerce et artisanat

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 10 avril 2000, page 2307
**Réponse publiée le :** 14 août 2000, page 4886